Evénements par département : 37 - INDRE-ET-LOIRE (19 cas)

Fuite d'acétone dans une entreprise pharmaceutique

ARIA 59239 - 09/03/2022 - 37 - TOURS
Type : Autre
Naf 21.10 : Fabrication de produits pharmaceutiques de base

Vers 5h30, une fuite d'acétone se produit au niveau du percolateur dans une entreprise pharmaceutique. L'alerte est donnée par un opérateur qui ferme le percolateur. Les eaux usées sont détournées vers le bassin de prévention. Une partie de l'acétone est envoyée dans le bassin tampon de la STEP via le drainage. Le méthaniseur tourne au ralenti, car il a reçu une concentration en acétone trop importante. Ainsi, les eaux de production sont détournées vers le bassin de prévention pendant plusieurs jours. 50 l se déversent sur le sol.

La fuite est due à une vanne fuyarde. Celle-ci est remplacée.

Déclenchement du sprinklage dans une usine chimique

ARIA 58809 - 19/03/2022 - 37 - AUZOUER-EN-TOURAINE
Type : Autre
Naf 20.14 : Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Vers minuit, dans une usine spécialisée dans la fabrication de produits chimiques, l'installation d'arrosage par sprinkler se met en service de manière accidentelle dans un atelier de fabrication de produits finis à base de silice. La vanne déluge s'ouvre et les deux motopompes du local se mettent en route. Elles vident la réserve incendie et une unité contenant 7 000 litres d'émulseur. L'alerte est donnée par le personnel de gardiennage, vers 8h10, lors d'une ronde de surveillance. Les motopompes sont arrêtées. Les eaux sont évacuées vers la station d'épuration. L'installation d'extinction du site par sprinkler n'est plus opérationnelle.

3 jours après l'incident, une opération de maintenance permet de remettre en activité une motopompe. La seconde motopompe est endommagée lors de l'incident. Le remplissage de la réserve en eau se fait de manière automatique. L'exploitant passe une commande pour la reconstitution de la réserve émulseur pour 25 k€.

L'événement est dû au dysfonctionnement du détendeur aval des compresseurs.

Le personnel n'a pas reçu d'alarme à la suite du déclenchement du système d'extinction automatique. Le report d'alarme avait été désactivé à l'occasion d'essais et non remis en service.

Panne de 27 RIA dans une entreprise de jouets

ARIA 58904 - 24/03/2022 - 37 - TAUXIGNY-SAINT-BAULD
Type : Autre
Naf 46.49 : Commerce de gros d'autres biens domestiques

Dans une entreprise spécialisée dans les jouets, une panne de 27 RIA se produit. L'armoire électrique commandant les 2 surpresseurs, ainsi qu'un surpresseur sont hors service. Plus aucune pression n'est disponible au niveau des RIA. Quatre mois plus tard, l'installation est toujours hors service sans que l'exploitant ait mis en place de mesures compensatoires. La dernière vérification périodique des RIA date de un an avant la panne.

Incendie dans une imprimerie

ARIA 58935 - 24/04/2022 - 37 - CHAMBRAY-LES-TOURS
Type : Accident
Naf 18.12 : Autre imprimerie (labeur)

Vers 14h30 un dimanche, un feu se déclare sur 1 000 m² dans un bâtiment (structure et bardage métalliques) de 10 000 m² contenant du papier ainsi que de l'encre dans une imprimerie. Un important dégagement de fumée est observé. L'alerte est donnée par des riverains. La zone située autour de l'entreprise est évacuée, dont un magasin de bricolage. Le gaz et l'électricité sont coupés, les trappes de désenfumage sont actionnées. Une déviation est mise en place. Les pompiers mettent en place des boudins obturateurs pour confiner le réseau d'évacuation des eaux pluviales. Vers 16h15, le feu est maîtrisé par les secours avec des lances branchées sur les bornes incendie de la zone et sur la réserve incendie du magasin voisin. 20 bidons et 20 l de soude sont évacués à la suite du risque d'effondrement de l'étage supérieur. Les eaux

d'extinction sont pompées par une société spécialisée. Les pompiers mettent une surveillance du site pendant 24 h. Des prélèvements d'air sont effectués et permettent de détecter la présence de toluène, dioxyde de souffre et monoxyde de carbone. Une partie du toit, contenant de l'amiante est consumée et s'effondre. Quatre jours après le début du sinistre, le feu reprend sur des cartons compactés à plusieurs endroits simultanément. Des salariés sont placés en chômage technique. L'exploitant met en place un gardiennage du site par une société extérieure avec une ronde toutes les 30 min. Le sinistre est estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros. Les locaux sont nettoyés et désinfectés pour une reprise d'activité dans les 8 jours suivant le premier incendie.

Les investigations montrent que la cause de l'incendie a une forte probabilité d'être d'origine électrique et serait lié à l'échauffement d'une prise multiple à l'étage du bâtiment. Il est à noter que la dernière vérification des installations électrique a été effectuée 7 mois plus tôt. Des anomalies pouvant générer un risque incendie ou explosion ont été relevées à cette occasion.

Effondrement de la toiture d'une imprimerie à la suite d'intempéries

ARIA 59574 - 04/06/2022 - 37 - TOURS
Type : Accident
Naf 18.12 : Autre imprimerie (labeur)

Pendant le week-end, une partie de la toiture d'une imprimerie s'effondre lors du passage d'un épisode pluvieux et orageux, accompagné de grêle et de vent fort. Les communes limitrophes sont déclarées en "Catastrophe Naturelle". Cet effondrement affecte les bureaux administratifs ainsi que la production du laboratoire. Dès le mardi, une partie des employés est transférée dans un autre bâtiment. Ce réaménagement provoque un arrêt des productions feuilles et rotatives pendant une semaine. La direction de l'entreprise n'a pas recours au chômage partiel, les 53 employés sont payés en intégralité.

Les déchets occasionnés par la chute du toit sont traités par une entreprise mandatée par l'assureur.

Feu de CSR dans une cimenterie

ARIA 59311 - 29/06/2022 - 37 - VILLIERS-AU-BOUIN
Type : Autre
Naf 23.51 : Fabrication de ciment

Vers minuit, un feu se déclare dans l'atelier CSR (Combustibles Solides de Récupération) au niveau d'un des 2 quais, le redler de transport, la trémie et la vis doseuse dans une cimenterie. Celui-ci est détecté par un opérateur lors d'une ronde. Le POI est déclenché et l'alimentation électrique de l'atelier est coupée. Les opérateurs utilisent la lance incendie et écartent les bennes CSR à quai ainsi que le matériel pouvant s'enflammer. Les pompiers noient l'installation. Les eaux d'extinction sont dirigées vers un bassin de confinement. Les installations sont nettoyées et les déchets remis dans le circuit CSR.

L'atelier est arrêté pendant 1,5 jour. Des vérifications électriques et des tests sont effectués avant le redémarrage.

La cause de l'événement est un feu couvent des déchets dans la benne. Lorsque les déchets ont été déversés, un appel d'air a activité le processus d'inflammation de ces derniers.

L'exploitant met en place les actions suivantes :

- étude pour installation d'un dispositif permettant de détecter au plus vite une élévation de température et d'alerter les opérateurs de production pour effectuer rapidement une levée de doute ;
- mise en place d'une fiche réflexe en cas d'incendie de l'atelier CSR (à la suite du retour d'expérience de cet incendie) ;
- maintien de la formation régulière des salariés à l'utilisation des dispositifs de lutte contre l'incendie et continuer les exercices internes, afin que le personnel conserve les bons réflexes comme cela a été le cas lors de cet incendie ;
- travail avec le fournisseur pour éviter ce type de problème.

Incendie de déchetterie

ARIA 59381 - 20/07/2022 - 37 - VERNOU-SUR-BRENNE
Type : Autre
Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 21 h, un feu se déclare dans un local de déchets dangereux d'une déchetterie. Une riveraine entend des bruits d'explosion et constate un départ de feu. Ce local abrite 3 bacs de peintures et pâteux (3 m³), une bouteille de 10 l d'engrais chimique, 3 petits bacs de phytosanitaires (180 l), 2 petits bacs de déchets dangereux (120 l), un petit bac de bombes d'insecticides (60 l), un bac d'aérosols (120 l), un bidon métallique de filtres à huile (150 l), 10 bacs de DARSI (1 m³), une cinquantaine de radiographies médicales et 2 extincteurs. Les pompiers utilisent leurs propres moyens pour éteindre l'incendie car le poteau

incendie implanté à l'entrée du site est inutilisable en raison d'un débit disponible trop faible et la réserve incendie de 120 m³ du site se trouve dans le flux thermique du local incendié. L'incendie est éteint en 50 minutes. Un balisage est mis en place pour sécuriser le local. La déchetterie est fermée jusqu'à remise en état du site.

Une partie de la membrane de la réserve incendie est endommagée. Les conséquences économiques sont estimées à 28 350 €.

Les eaux d'extinction sont confinées sur le site au niveau du séparateur d'hydrocarbures, cependant le réseau ne dispose pas de vanne d'obturation. L'inspection constate, le lendemain, que le niveau d'eau dans le séparateur n'est pas au-dessus du "trop plein" et qu'il n'y a pas de trace de rejet dans le fossé dans la partie visible. Les déchets solides et liquides présents dans le local ainsi que toutes les eaux souillées présentes dans le séparateur d'hydrocarbures et dans les réseaux sont évacués et éliminés par des installations de traitement autorisées à les recevoir.

Le départ de feu s'est produit en dehors des heures ouvrées de la déchetterie pendant une période de très forte chaleur. Un acte de malveillance par intrusion est suspecté. Le site ne possède pas de détection incendie.

L'exploitant indique que le local des déchets dangereux, grillagé avec rétention béton et caillebotis, va être démoli et reconstruit. Les pompiers sont sollicités pour avis sur l'implantation de ce nouveau local en lien avec la réserve incendie. Le nouveau local possédera des rétentions métalliques pour contenir les produits en cas de départ de feu. L'exploitant prévoit de mettre en place un détecteur de fumées avec potentiellement une alarme extérieure, ainsi qu'une vanne de barrage en sortie de site en aval du déshuileur/débourbeur.

L'exploitant met en place des actions correctives sur l'aspect organisationnel :

- réalisation d'une formation plus avancée du personnel à la manipulation et au stockage des produits chimiques et biologiques ;
- création de schéma de rangement des produits chimiques et des quantités stockées ;
- contrôle de fin de poste avec caméra thermique ;
- réalisation d'exercice incendie ;
- fiches réflexes pour les pompiers en cas d'intervention sur le site.

Réaction chimique dans un mélange d'huile d'usinage

ARIA 59410 - 22/07/2022 - 37 - JOUE-LES-TOURS
Type : Autre
Naf 37.00 : Collecte et traitement des eaux usées

Un pompage de fluide d'usinage est réalisé chez un client par un service d'assainissement. Le produit est acheminé pour être stocké sur le site de ce dernier, dans une cuve dédiée de 25 m³ pour ce client. Cette prestation est réalisée régulièrement. Trois jours plus tard, une réaction se traduisant par une émulsion en surface de la cuve associée à une montée en pression et en température génère un débordement du produit de la cuve de stockage. Le produit se déverse dans la rétention de 200 m³. Cette réaction s'amplifie les jours suivants. Un obturateur est mis en place pour prévenir tout risque de pollution du réseau. Le client est contacté pour signaler le problème rencontré et identifier l'origine du problème. Le client signale qu'il a déjà rencontré un phénomène équivalent sur leur site. Les prestations avec ce client sont suspendues tant que la situation n'est pas clarifiée et maîtrisée. Le SDIS est appelé et se déplace sur le site avec une équipe spécialisée pour dicter la conduite à tenir. Le fournisseur des huiles est contacté pour obtenir des informations complémentaires. Une réunion avec les pompiers met en évidence que le phénomène observé ne présente aucun risque d'incendie/explosion et aucun risque de dégagement de fumées toxiques. Il s'agirait d'une réaction probable d'ordre bactériologique. Un traitement choc est réalisé avec un ajout de bactéricide préconisé par le fournisseur et fourni par le client, qui l'utilise ponctuellement dans ses process. Sept injections de produit sont réalisées sous ARI. Un planning d'astreinte et de surveillance du site est mis en place pour le week-end.

Incendie d'un centre VHU

ARIA 59396 - 28/07/2022 - 37 - TOURS
Type : Accident
Naf 38.31 : Démantèlement d'épaves

Vers 7h30, un feu se déclare dans un centre de traitement de véhicules hors d'usage (VHU). Un épais panache de fumées noires est visible à plusieurs kilomètres. La gendarmerie coupe la circulation sur la D7 dans les deux sens pour permettre aux pompiers d'accéder au poteau incendie situé à 300 m du site. La charpente en bois d'un bâtiment de 300 m² à usage de stockage de pièces détachées s'effondre sur elle-même. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 9h30 à l'aide de deux lances. Une dizaine de foyers situés aux alentours du site est privée d'électricité après des dégâts observés sur une ligne basse tension. L'exploitant met en place une sécurisation du site avec une clôture et un affichage.

Le bâtiment de 300 m² est détruit, ainsi que le stock de pièces détachées. 2,4 t de pneus ont brûlé. Le site est

privé d'électricité. Les trois salariés sont en chômage technique. L'exploitant effectue des prélèvements de sols.

Selon le gérant, le feu serait parti de palettes situées en dehors du site avant de se propager à l'arrière de la casse et au bâtiment. Deux riverains signalent avoir vu des personnes déposer les palettes qui ont pris feu. L'exploitant précise que les gens du voyage se sont installés dans le quartier depuis plusieurs semaines et que plusieurs départs de feu ont été constatés à l'extérieur du site. Beaucoup de déchets sont entreposés : palettes, poubelles, matelas, machines à laver. Un câble électrique tiré sur un poteau électrique est retrouvé sur les lieux.

Pollution de la PETITE GIRONDE par une entreprise pharmaceutique

ARIA 59526 - 01/08/2022 - 37 - TOURS
Type : Accident
Naf 21.10 : Fabrication de produits pharmaceutiques de base

Vers 12h40, une pollution du réseau d'eaux pluviales se produit au niveau du drain du bassin de prévention d'une entreprise pharmaceutique. L'alerte est donnée par une personne de la commune à la suite de la présence d'un liquide noir/rouge dans la PETITE GIRONDE. Ce bassin est utilisé pour réceptionner les eaux usées industrielles ainsi que les eaux d'extinction en cas d'urgence. Sous ce bassin, est disposé un drain permettant d'évacuer les eaux souterraines vers le réseau d'eaux pluviales. Le réseau d'eaux pluviales est immédiatement isolé grâce à sa vanne de barrage. Le déversement est stoppé vers 14 h. Deux jours plus tard, les effluents déversés sont pompés dans le cours d'eau.

L'étendue de la pollution concerne 500 m de fossé. Le produit déversé est du jus de lavage des installations d'extraction (pépin de raisin principalement). Le coût de remise en état du milieu et curage des réseaux est de 8 100 €.

Des travaux de remplacement du liner du bassin et de remise en état du drain ont été entrepris me mois précedent. Le bassin a été remis en fonctionnement après un test d'étanchéité (bassin rempli jusqu'au niveau des soudures). A la suite de l'événement, le bassin est vidé et la société ayant réalisé les travaux contrôle le liner et les soudures. Des fuites sont identifiées et réparées immédiatement. Après contrôle du liner, il s'avère que des soudures étaient mal réalisées. Le test d'étanchéité n'a pas permis de détecter les fuites. La hauteur d'eau pendant le test n'était peut-être pas suffisante. Le drain situé sous le bassin récupère, en cas de perte de confinement du bassin, des eaux potentiellement polluées. Son point de rejet vers les eaux pluviales n'est pas adapté.

L'exploitant arrête le relevage des eaux du drain vers le réseau d'eaux pluviales et réfléchit à d'autres solutions de relevage.

Dégagement d'odeurs à la suite de réactions chimiques dans des GRV

ARIA 59473 - 08/08/2022 - 37 - AUZOUER-EN-TOURAINE
Type : Autre
Naf 20.14 : Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Lors d'un arrêt de production d'une usine chimique, le personnel présent sur site détecte une forte odeur d'acrylate. Elles sont dues à des départs spontanés de polymérisation dans 3 conteneurs type GRV contenant 1 000 l d'acrylate de méthyle (produit inflammable et toxique), stockés en extérieur. L'exploitant introduit un inhibiteur, solution de phénothiazine, et arrose les GRV. Après 30 min la situation est stabilisée, la polymérisation est terminée. Les conteneurs sont déplacés dans une zone confinée, à l'abri du rayonnement solaire et protégée par des sprinklers. L'exploitant met en place 2 lances incendies au niveau du parc de stockage extérieur, qui est arrosé 2 fois par jour lors des fortes chaleurs. Deux jours plus tard, un quatrième conteneur commence à polymériser spontanément. L'exploitant introduit à nouveau l'inhibiteur et déplace le GRV ainsi que l'ensemble des conteneurs pouvant réagir à la chaleur et au rayonnement thermique. Des riverains se plaignent des mauvaises odeurs générées.

Les 4 GRV dans lesquels a eu lieu la réaction exothermique de polymérisation, sont déformés et ouverts. L'exploitant procède à leur élimination en tant que déchets (4 t). Les eaux utilisées pour refroidir les conteneurs ont été collectées dans le bassin de confinement du parc de stockage. Elles contiennent de l'acrylate de méthyle et sont traitées sur la STEP du site.

Cette réaction est due au non-respect des conditions de stockage du produit, précisées dans la fiche de données de sécurité en possession de l'exploitant. Le produit ne doit pas être exposé à la chaleur sinon il peut entrer en polymérisation. L'exploitant ne dispose pas de procédure de gestion des stockages.

Incendie dans une cimenterie

ARIA 59549 - 13/08/2022 - 37 - VILLIERS-AU-BOUIN
Type : Accident
Naf 23.51 : Fabrication de ciment

Vers 18h30, un feu se déclare au niveau d'une salle électrique dans une cimenterie. Il est aussitôt détecté visuellement par l'équipe de production et en même temps par le système de détection incendie. Le POI est déclenché. Deux opérateurs interviennent en utilisant 3 extincteurs CO2. Les pompiers arrivés une demi-heure après le début l'incendie terminent d'éteindre l'incendie. Ils surveillent le site jusqu'à 20h30. L'usine est arrêtée (four et broyage ciment). Malgré la mise en route d'un groupe électrogène de secours, une partie des réfractaires du four chute. La production de ciment reprend le lendemain soir et les lignes de cuisson sont remises en fonctionnement 4 jours plus tard.

Le feu est dû à l'embrasement d'un onduleur composé de 16 batteries. Au moment du sinistre, la climatisation était bien en fonctionnement dans le local électrique (30 °C). L'onduleur incriminé avait été contrôlé et vérifié lors de l'arrêt technique 6 mois plus tôt et des batteries usagées avaient été remplacées par des neuves 2 mois auparavant. Une expertise est menée pour savoir si la défaillance est liée à une batterie de l'onduleur ou au chargeur des batteries.

À la suite de l'événement, l'exploitant renforce la formation des opérateurs et maintient son programme de réalisation d'exercices incendie. Il continue la rénovation de ses centrales de détection incendie (2 l'année précédente, 2 à suivre).

Odeurs lors de la mise en marche d'une station d'épuration

ARIA 59534 - 23/08/2022 - 37 - AUZOUER-EN-TOURAINE
Type : Autre
Naf 20.14 : Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Lors du redémarrage de la station d'épuration d'une usine chimique, une odeur soufrée est perçue par les riverains. L'exploitant informe l'inspection des installations classées.

Incendie dans une usine de roulements à billes

ARIA 59613 - 23/08/2022 - 37 - SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Type : Autre
Naf 28.15 : Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission

A 3h51, l'alarme détection incendie se déclenche dans le laboratoire au sous-sol d'un des bâtiments d'une usine spécialisée dans la fabrication de roulements à billes. À 3h55, le rondier confirme la présence d'un dégagement de fumée et alerte les pompiers internes et externes. Le bâtiment est évacué. Arrivés à 4h15, les pompiers finissent leur intervention 30 minutes plus tard.

Le dégagement de fumées provient d'un court-circuit au niveau d'un appareil de ventilation mobile utilisé pour refroidir un banc d'essai pour roulements et le maintenir à une température définie.

L'appareil de ventilation est hors service.

L'exploitant communique avec le fabriquant pour lui évoquer le problème et vérifie qu'il ne possède pas d'autres modèles identiques sur le site.

En parallèle, les numéros d'appel indiqués sur la tablette du poste de garde sont mis à jour pour qu'ils soient en phase avec la partie papier et une fréquence de mise à jour régulière du support est ajoutée.

Incendie d'une unité de compostage

ARIA 59554 - 24/08/2022 - 37 - CHARENTILLY
Type : Autre
Naf 35.21 : Production de combustibles gazeux

Vers 14h30, un feu se déclare sur un tas de 2 500 m³ de végétaux dans une entreprise spécialisée dans le recyclage et la valorisation des déchets verts. Des opérateurs préviennent les secours et mettent en place un canon d'arrosage. D'épaisses colonnes de fumées jaunâtres s'élèvent dans le ciel. Les secours évacuent, par précaution, une dizaine d'habitations. À leur arrivée, les pompiers redoutent une propagation de l'incendie sur la forêt avoisinante au vu du manque d'espace entre les aires de stockages et la limite de propriété. L'exploitant crée alors, en abattant des arbres, un pare-feu de plus de 20 m avec 2 allées sur les côtés de l'installation pour éviter cette propagation. Des agriculteurs voisins viennent en renfort pour arroser les extérieurs des tas pendant que les secours arrosent le centre du feu. Le lendemain, un brumisateur et 5 canons d'arrosage sont présents sur le site pour renforcer les opérations d'arrosage. Une

surveillance constante est mise en place, pendant plusieurs jours, le temps que le tas se consume. L'ensemble de la matière est regroupée au centre de la plateforme.

Les déchets issus de l'incendie sont isolés sur une aire étanche en attendant l'envoi vers une installation adaptée. Les eaux d'extinction sont recueillies pour la plupart dans le bassin prévu à cet effet sur l'emprise du site. La vanne de confinement est placée en position fermée. Cependant, l'inspection des installations classées constate, lors de sa visite le lendemain de l'incendie, une brèche avec un écoulement léger d'eaux d'extinction de la dalle vers le milieu naturel. L'exploitant met en place une bordure naturelle avec les engins pour diriger les eaux vers l'avaloir prévu à cet effet. 250 m³ de souches, 2500 m³ de déchets verts bruts et broyés et 300 m³ de paillage prêts à être commercialisés ont brûlés dans l'incendie.

Le feu aurait pris au niveau des souches, ce qui laisse suspecter à l'exploitant un acte malveillant. La clôture était d'ailleurs défaillante en certains endroits. Un vent tournant avec de grosses rafales a permis aux flammes d'atteindre le tas de déchets verts bruts et broyés. Il est à noter, par ailleurs, que l'exploitant n'a pas respecté la distance minimale d'éloignement des limites de propriété de 20 m sur l'ensemble de son installation. Par ailleurs, la hauteur maximale de 3 m de haut des tas de déchets fermentescibles n'est pas respectée sur l'ensemble des tas. Par ailleurs, parmi les 2 opérateurs présents sur site, l'un était un intérimaire, moins expérimenté dans la gestion d'un incendie.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place une clôture sur l'ensemble de la périphérie de son site. De nouvelles formations sur les risques incendie sont effectuées. L'exploitant réfléchit également à la mise en place d'un système de relevé automatique des températures avec alerte lors de températures extrêmes et mène une étude sur les flux thermiques pour repenser la gestion de l'emplacement des matières traitées sur site.

Rejet de solution médicamenteuse dans les eaux usées d'une usine pharmaceutique

ARIA 59584 - 29/08/2022 - 37 - POCE-SUR-CISSE
Type : Autre
Naf 21.20 : Fabrication de préparations pharmaceutiques

Vers 11h30, un atelier d'une usine pharmaceutique signale la mise à l'égout des eaux usées de 250 l de solution médicamenteuse contenant 500 g de fluconazole (médicament, produit nocif, irritant, présumé toxique pour certains organes cibles (STOT SE 2) et reprotoxique). Ce réseau est connecté à la station d'épuration du site, avant son point de rejet dans la LOIRE. A réception de l'alerte, l'exploitant dirige le rejet des eaux usées vers le bassin d'avarie de la station d'épuration.

Afin de traiter le rejet, l'exploitant utilise le rapport entre la concentration prévisible de la substance dans le milieu (PEC) sur la concentration maximale sans effet du produit (PNEC). Le taux d'émission de routine de la solution médicamenteuse concernée est fixé à un rapport PEC/PNEC de 0.026, soit 32.9 g de fluconazole par jour. Le fluconazole présente une PNEC de 0,25 µg/l. Considérant les éléments suivants :

- débit de référence de la LOIRE pris pour le calcul de la concentration des rejets : 58,6 m³/jour ;
- taux d'élimination de la station d'épuration : 10 % ;
- volume des eaux usées collectées en bassin d'avarie depuis l'événement : 90 m³.

L'exploitant programme le rejet des eaux du bassin d'avarie dans la station d'épuration sur une période de 15 jours, soit 6 m³/jour, pour ne pas dépasser le rapport PEC/PNEC de 0,026 dans le milieu naturel. Ce rejet est opéré après confirmation par le laboratoire de la concentration réelle en fluconazole présent dans les effluents du bassin d'avarie et en dehors de la période de sécheresse de la LOIRE, qui est en alerte renforcée au moment de l'incident.

A l'origine du rejet, un problème technique 3 jours avant l'événement, a conduit à l'arrêt de la production de la solution médicamenteuse. Lors de la reprise de la production, un technicien a constaté que la solution présente dans la cuve était périmée. S'agissant d'un produit pour lequel les eaux de lavage sont envoyées vers la station d'épuration et l'opérateur estimant visuellement une faible quantité, il a mis à l'égout la totalité du produit restant dans la cuve alors qu'il aurait dû être considéré comme déchet. Cette situation n'était encadrée par aucune instruction spécifique.

L'exploitant met en place les actions suivantes :

- communication aux équipes, re-sensibilisation sur les risques et enjeux ;
- renforcement de la signalétique d'avertissement au poste de mise aux eaux usées concerné et à tous les équipements similaires dans d'autres secteurs ;
- actualisation de la procédure de référence sur la gestion des déchets avec une annexe spécifique pour la gestion de tous volumes résiduels, quelle que soit l'origine de la situation.

Panne d'un transformateur électrique dans une usine pharmaceutique

ARIA 59694 - 08/09/2022 - 37 - MONTS
Type : Accident
Naf 21.20 : Fabrication de préparations pharmaceutiques

À 18h20, une usine de fabrication de médicaments subit une panne d'un transformateur électrique du bâtiment de production. Une détection d'incendie se déclenche dans le local du transformateur. Une coupure d'électricité sur l'ensemble du site s'en suit. Le personnel présent dans le bâtiment est évacué. Un employé habilité constate l'absence d'incendie, mais des traces d'un dégagement de poussières dans le local. Vers 20 h, les services de distribution d'électricité mettent en évidence que le problème électrique vient du site et non de l'extérieur. Ils déconnectent le site du réseau. Le lendemain, une société spécialisée identifie la panne du transformateur avec des dégâts sur les enroulements internes du matériel. Le transformateur est sorti de la boucle haute tension du site pour pouvoir reconnecter le reste du site au réseau électrique, en fin de journée, sans créer de désordres. Etant donné qu'un seul transformateur est utilisable pour le bâtiment de production, au lieu de 2, l'exploitant démarre des groupes électrogènes pour alimenter des bâtiments annexes pris sur le même transformateur. Il renforce l gardiennage pour assurer la sûreté des installations. Il contacte ses principaux clients pour assurer la traçabilité des produits finis devant être conservés au froid.

Le site est privé d'électricité pendant près de 24 h. Une partie du personnel est placée en activité partielle pendant 15 jours, le temps des opérations de requalification et de nettoyage nécessaires à la reprise de la production. La panne entraîne la coupure de l'alimentation électrique de 200 abonnés pendant 1 à 3 heures par l'exploitant du réseau électrique.

Aucune dérive dans les paramètres de suivi n'a été observée. Le site était en fonctionnement réduit à la suite de l'arrêt technique annuel pour maintenance.

Le transformateur incriminé est changé à la fin du mois, ainsi qu'un transformateur similaire. Les fréquences d'entretien sont réévaluées en fonction des préconisations du fabricant du nouveau matériel.

Fuite d'eau sur le réseau incendie dans une entreprise de jouets

ARIA 59692 - 19/09/2022 - 37 - TAUXIGNY-SAINT-BAULD
Type : Autre
Naf 46.49 : Commerce de gros d'autres biens domestiques

Dans une entreprise spécialisée dans les jouets, une fuite se produit au niveau du bassin pompier. Cette fuite entraîne l'impossibilité d'utiliser les RIA en cas d'incendie. Les équipiers de première intervention sont prévenus. L'eau résiduelle de la cuve est vidangée. La cuve est inspectée puis réparée. Les motopompes sont testées.

La fuite est due à un problème de vétusté. La cuve date de la construction du bâtiment 21 ans plus tôt.

À la suite de l'événement, l'exploitant réalise des contrôles visuels du niveau du remplissage de la cuve.

Déversement de 500 l d'huiles usagées chez un fabricant de pneus

ARIA 60213 - 13/12/2022 - 37 - JOUE-LES-TOURS
Type : Autre
Naf 22.11 : Fabrication et rechapage de pneumatiques

Dans la nuit, lors de la manipulation d'un GRV de stockage d'huiles usagées et de sa rétention à l'aide d'un chariot élévateur chez un fabricant de pneus, le réservoir glisse des fourches et s'écrase au sol. 500 l d'huiles usagées se déversent sur le sol. Le cariste épand un agent absorbant pour contenir le ruissellement d'huiles et donne alerte. En dépit des procédures établies, le personnel en présence n'obture pas la vanne guillotine du bassin de confinement immédiatement. Le séparateur à hydrocarbures placé en aval du bassin de confinement permet de contenir la pollution. Après mise en œuvre de la vanne guillotine, une entreprise spécialisée pompe les eaux polluées récupérées dans le bassin de confinement, ainsi que de l'absorbant souillé. Les eaux du PISSOT sont analysées au niveau du point de rejet de l'établissement pour écarter toute pollution du milieu naturel.

La capacité de rétention du GRV ne possédait pas de dispositif d'insertion pour les fourches de chariots élévateurs. Elle n'était donc pas adaptée pour une manutention de la sorte ce qui a induit son glissement.

L'exploitant renforce les procédures pour améliorer la gestion de ce genre de situation.